

Puy-de-Dôme → Santé

SOCIÉTÉ ■ Le président de l'ADEDD témoigne, à Clermont, des problématiques liées aux dons de gamètes

Parler de leur conception aux enfants

De plus en plus de couples ont recours à l'Assistance médicale à la procréation. Christophe Masle, président de l'Association des enfants issus d'un don est venu, samedi, au CHU clermontois, témoigner des problématiques liées à ce don.

Michèle Gardette
michele.gardette@centrefrance.com

Depuis vingt-cinq ans, environ 800 enfants sont nés, en Auvergne, grâce à un don de spermatozoïdes ou d'ovocytes. Et près de 6.500 sont nés grâce à l'Aide médicale à la procréation. Avoir recours à un don de gamètes, qui est en France anonyme, soulève bien des interrogations légitimes que ce soit de la part des parents et de celle des enfants.

Questions. Faut-il dire à l'enfant comment il a été conçu ? Quand faut-il le lui dire ? Avec quels mots ? Vais-je aimer cet enfant issu pour moitié d'un inconnu ? Une vaste problématique que connaît bien Christophe Masle. Il a créé en 2008, à Lyon, l'ADEDD, Association des enfants issus d'un don. D'abord pour les enfants, puis aus-



CECOS. Depuis la création du Cecos d'Auvergne au CHU de Clermont-Ferrand, 6.500 enfants sont nés grâce à l'Aide médicale à la procréation en Auvergne, dont 800 issus d'un don de gamètes ou d'embryons (depuis 30 ans). PHOTO D'ILLUSTRATION FRANCIS CAMPAGNONI.

si pour les parents et les couples. Il a animé une rencontre samedi, au CHU Estaing de Clermont, à l'initiative du professeur Florence Brugnon, chef de service du Cecos (*voir ci-contre*).

Témoignage. Issu lui-même d'un don, il met en place des groupes de paroles à travers lesquels il témoigne de son parcours,

de son expérience. « Je crois qu'il faut le dire le plus tôt possible, même avant l'acquisition du langage. Il n'y a pas de recette magique mais cette annonce doit être concertée, c'est-à-dire que les parents doivent être tous les deux d'accord pour le dire. Il est important que l'annonce soit faite dans un climat serein. Et elle doit

être répétée, à différents âges, en adaptant les mots », évoque-t-il. Ainsi cette annonce peut être très médicale, comme ce fut le cas pour lui. Elle peut être aussi réalisée à partir d'un livret réalisé par les parents, ou de manière humoristique, en accord avec la personnalité des parents.

Y a-t-il un manque à ne

pas savoir qui est derrière le don ? « Étrangement, non, répond-il, la question de l'anonymat est secondaire. Mon premier souvenir conscient remonte à l'âge de 8 ans. Mes parents m'avaient parlé de ma conception bien avant. J'ai été triste car biologiquement je pensais qu'il y avait en moi de mon père et j'ai compris qu'il n'y avait rien sinon de l'éducation, je l'ai gardé pour moi pendant des années, et c'est pourquoi j'ai créé cette association ». Selon les rencontres qu'il a pu faire avec de nombreuses personnes issues d'un don, il a pu constater qu'il

y avait une volonté de savoir lorsque l'annonce a été tardive, voire brutale (parfois dans le cas de la séparation des parents...), ou lorsque les parents sont décédés.

Préserver l'anonymat. Néanmoins, à titre personnel, Christophe Masle estime que cet anonymat doit être préservé. « Pour les parents, il préserve de tout sentiment de dette par rapport au donneur et leur permet de trouver leur place ; il s'agit aussi de respecter le choix du donneur qui ne souhaite pas s'investir... ainsi tout le monde y trouve son compte ». ■

Une pénurie de donneurs

En Auvergne, près d'une quarantaine de couples sont actuellement en attente d'un don d'ovocyte et plus de trente, d'un don de spermatozoïdes. Une longue attente de fait d'une pénurie de donneurs et de délai d'attente de l'ordre d'une année dans le cadre du don de sperme et de 18 mois pour le don d'ovocytes, et de deux ans dans le cadre de l'accueil d'embryons. La campagne d'information de l'agence de la biomédecine a permis de sensibiliser le public et de diminuer ces délais d'attente mais elle n'est pas suffisante. Aujourd'hui, la loi permet d'être donneur de gamète sans être père ou mère d'un enfant (décret 24 décembre 2015). Pour être donneur, s'adresser au Cecos, Centre d'études de conservation des œufs et du sperme. Ces centres existent depuis 1973 et fonctionnent en fédération depuis 1981. En Auvergne, le Cecos a ouvert ses portes en 1982, au CHU de Clermont. Tél. 04.73.75.02.31.

EN BREF

CRÈCHES DE NOËL ■ Le Collectif laïque dénonce une atteinte à la loi de 1905

La présence de crèches de Noël dans certaines mairies constitue-t-elle une entrave à la laïcité ? C'est l'épineuse question sur laquelle s'est penché le Conseil d'État. Avant qu'il ne rende sa décision, le rapporteur public a fait savoir qu'il recommandait d'autoriser sous conditions l'installation des crèches dans les bâtiments administratifs.

Une décision que conteste le Collectif laïque du Grand Orient de France qui estime qu'une fois de plus, le Conseil d'État porte atteinte à la loi de 1905.

« L'autorisation qu'il donne, d'installer de telles crèches dans des bâtiments publics, contrevient à l'article 28 prévoyant qu'il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit », détaille dans un communiqué le collectif.

Et de poursuivre : « Une crèche, qui incarne et expose tous les symboles de la Nativité propres au dogme chrétien, est un symbole religieux. On remarquera que le caractère temporaire et saisonnier limitant l'autorisation d'installation de crèches est bien l'aveu qu'elles n'ont de sens qu'autour du 24 décembre... Il est particulièrement choquant que le rapporteur prétende qu'elle puisse ne pas exprimer la reconnaissance d'un culte et être des éléments de décoration profane ».

« Dans le contexte actuel d'exacerbation des exigences religieuses au prétexte du culturel, le Collectif laïque estime que cet arrêt ouvre la voie à une surenchère revendicative dangereuse ». Il dénonce « cette décision politique bien éloignée de la dimension pacificatrice de la laïcité ». ■

CONFÉRENCE-DÉBAT ■ Quelle révolution climatique ?

Les Amis de *L'Humanité* du Puy-de-Dôme invitent Marie-Noëlle Bertrand, responsable de la chronique Planète depuis 2009 au journal *L'Humanité*, et du suivi des questions du climat tant à la COP21 de Paris qu'à la COP22 de novembre dernier à Marrakech, le lundi 12 décembre à 20 heures, salle Georges-Conchon, 7 rue Léo-Lagrange à Clermont-Ferrand.

Marie-Noëlle Bertrand clôturera le cycle 2016 et fera le pont avec le cycle 2017 sur le thème général « Le temps des révolutions ». L'Atlas de la révolution climatique (164 pages, 80 cartes, de nombreux témoignages autorisés) édité par *L'Humanité* en 2015, sera au centre de la conférence-débat. ■

CLERMONT ■ Le leader de l'ameublement Ikea soutient l'institut Analgesia

Partenariat atypique contre la douleur

Basé à Clermont-Ferrand, l'Institut Analgesia, dédié à la recherche et l'innovation contre la douleur, vient de recevoir un soutien majeur et très symbolique. Un partenariat plutôt atypique.

Pour une durée de trois ans, une convention de mécénat a, en effet, été signée, hier à la faculté de médecine de Clermont, entre l'Institut et le leader du secteur de l'ameublement et de l'aménagement de la maison, Ikea. Un soutien conséquent puisque le montant s'élève à 500.000 € (*). « Cette somme va permettre à l'Institut, incontestablement, de démarrer de nouveaux travaux de recherche scientifiques au profit de la lutte contre la douleur. C'est là notre objectif premier. Il va de soi que ce don est très important ; Ikea France est, à ce jour, un de nos plus importants mécènes », soulignait le professeur Alain Eschalié, président de l'Institut Analgesia.

Une étude à la clé

Mais quel est le lien entre la douleur et l'ameublement ? En somme, pourquoi Analgesia ? Deux notions ont particulière-



ENSEMBLE. A l'occasion de la signature, les membres d'Analgesia ont accueilli les collaborateurs et dirigeants d'Ikea France, de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne. PHOTO JEAN-LOUIS GORCE

ment séduit l'enseigne de l'ameublement : celle de l'innovation et celle du patient placé au cœur de la recherche. « Nous partageons avec Analgesia la même approche des douleurs au travail, avec la conviction commune qu'il ne faut pas vivre avec, mais analyser les causes, comprendre leurs occurrences... pour mieux les faire disparaître », souli-

gnait Vincent Segui, directeur des Relations sociales chez Ikea France. Et d'évoquer la politique de management de la santé mise en place depuis un an dans l'entreprise qui a permis de réduire de 9 % les accidents du travail.

Au-delà du soutien financier, c'est un véritable partenariat qui s'installe puisqu'un projet d'étude et d'évaluation de la dou-

leur pourrait se concrétiser en 2017. 250 collaborateurs volontaires de l'enseigne prendront part à une étude scientifique visant à évaluer la douleur lorsqu'elle est ressentie dans le cadre de leur activité professionnelle. Des perspectives à court terme mais aussi à plus long terme. ■

Michèle Gardette

(*) Les ressources d'Analgesia s'élèvent à 1,4 million d'euros.